

CONTRAT D'ACCÈS AU COMPTE EN LIGNE

Contrat intervenu le _____.

Entre :

Produits Suncor Énergie, S.E.N.C., 2489 North Sheridan Way, Mississauga (Ontario) (« Société »)
L5K 1A8

Et :

_____ (« Client »)

ATTENDU QUE le Client achète des produits pétroliers auprès de la Société ou de son distributeur-grossiste, selon le cas, et qu'un compte a été établi au nom du Client (« Compte »), conformément à une Entente de fourniture de produits (« Entente »), telle qu'elle a été acceptée et signée par les parties applicables;

ET ATTENDU QUE le Client désire avoir accès à son Compte par l'intermédiaire d'Internet;

PAR CONSÉQUENT, en considération des droits et des privilèges que la Société accorde au Client en vertu des présentes, et en considération des promesses et des engagements réciproques intervenus entre les parties aux présentes, la Société et le Client conviennent réciproquement de ce qui suit :

1. La Société accorde au Client l'accès à son Compte par l'intermédiaire d'Internet dans le but de consulter les données apparaissant dans son Compte et de produire des rapports ainsi que de recevoir des relevés de compte par Internet ainsi que de télécharger certains renseignements destinés à son utilisation, à condition toutefois que le Client se conforme rigoureusement aux conditions du présent contrat et de l'Entente, y compris à toutes les modalités de paiement.
2. La Société convient de permettre au Client de réviser et de modifier certains renseignements apparaissant dans son Compte, et le Client respectera à la lettre toutes les directives que lui aura données la Société à cet égard.
3. La Société fournira au Client un code d'accès personnel (« CAP »), ou plusieurs de ces codes si le Client demande des codes pour plusieurs de ses employés, agents ou représentants (« Représentant ») (« CAP ») ainsi qu'un mot de passe, que le Client devra utiliser pour accéder à son Compte. Le ou les CAP fournis au Client par la Société seront réservés à l'usage exclusif de chaque Représentant désigné du Client.
4. Le Client reconnaît la sensibilité de ses CAP et de ses mots de passe et est conscient des dommages qu'il pourrait encourir si une personne autre que lui-même ou un de ses Représentants autorisés obtenait l'accès à son Compte. Le Client, tant pour lui-même que ses Représentants, s'engage à protéger et à tenir confidentiels ses CAP et ses mots de passe en tout temps et convient de transmettre un CAP et un mot de passe uniquement aux Représentants autorisés à accéder au Compte. Le Client convient de communiquer immédiatement avec la Société pour faire modifier ou annuler le mot de passe d'un Représentant qui n'a plus besoin d'accéder au Compte du Client.
5. Le Client accepte d'assumer la totalité des risques associés à l'accès aux services en ligne et aux modifications à son Compte, et convient en outre d'être responsable et de tenir la Société à couvert relativement à tout changement apporté à son Compte ou aux données apparaissant dans son Compte par l'intermédiaire d'Internet à l'aide de son CAP et de son mot de passe, sauf s'il est démontré que cette situation est attribuable à la négligence ou à l'inconduite délibérée de la Société ou de ses employés.

6. Le Client convient d'assumer l'entière responsabilité à l'égard de tout paiement concernant son Compte, que les changements qui y ont été apportés aient été effectués ou non par l'intermédiaire d'Internet avec son autorisation (expresse ou implicite), sauf s'il est démontré que cette situation est attribuable à la négligence ou à l'inconduite délibérée de la Société ou de ses employés.
7. Lorsque le Client a avisé la Société qu'il désire recevoir ses relevés de compte au moyen du site Web de la Société plutôt qu'un relevé imprimé par la poste, le Client reconnaît que les conditions de l'Entente continuent de s'appliquer. Le Client reconnaît également qu'il lui incombe de vérifier le site Web de la Société sur Internet et de faire le paiement nécessaire du montant indiqué comme étant exigible et payable sur ses relevés Internet à la date d'exigibilité du paiement.
8. Le Client convient d'assumer l'entière responsabilité relativement à tout changement à son Compte attribuable à l'utilisation de ses CAP ou d'un accès à Internet; il accepte également l'entière responsabilité eu égard à tout renseignement qu'il télécharge des services en ligne à son propre système informatique, sauf s'il est démontré que cette situation est attribuable à la négligence ou à l'inconduite délibérée de la Société ou de ses employés.
9. Le Client s'engage à communiquer immédiatement avec la Société et à demander un ou des nouveaux CAP et mots de passe s'il craint qu'une personne autre que ses Représentants désignés ait pris connaissance de son CAP et s'en serve pour modifier les renseignements relatifs à son Compte. Le Client convient d'aviser la Société par écrit de toute demande de changement relativement à son ou ses CAP. La Société peut, en agissant raisonnablement mais à son gré, refuser de remplacer le ou les CAP du Client; le cas échéant, le Client ne pourra plus modifier son Compte par l'intermédiaire d'Internet.
10. Initialement et de façon périodique, la Société fournira au Client des spécifications minimales de système en vue de lui permettre l'accès au Compte; le Client accepte de payer et d'assumer la responsabilité du coût de l'installation et de la configuration des spécifications minimales de système, telles qu'elles peuvent changer à l'occasion, afin d'avoir accès à son Compte par l'intermédiaire d'Internet.
11. La Société fera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour tenir à jour les renseignements et les données concernant le Compte du Client. La Société n'est toutefois pas responsable de l'utilisation par le Client de tout renseignement ou de toute donnée figurant dans son Compte ni de toute perte, tout coût ou tout dommage que le Client peut encourir à la suite d'une telle utilisation.
12. La Société fera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour permettre au Client d'avoir accès à son Compte 24 heures par jour, sept jours par semaine. Le Client convient toutefois qu'il est possible qu'à l'occasion, le système de la Société ne soit pas disponible pour diverses raisons, notamment en raison de l'entretien et de la sauvegarde des renseignements ou par suite de tout événement indépendant de la volonté raisonnable de la Société. La Société ne sera nullement tenue responsable de toute perte, tout coût ou tout dommage pouvant résulter de l'indisponibilité du système. Tout changement des heures d'accès au Compte du Client ou d'indisponibilité de celui-ci sera communiqué au Client par Internet.
13. Le Client reconnaît que le système de la Société et que l'accès à ce système sont confidentiels et demeurent la propriété de la Société. Le Client devra, en tout temps, assurer la confidentialité de ces renseignements et du système et ne devra divulguer ni fournir aucun renseignement que ce soit à un tiers. Le Client convient que si la Société estime qu'il a divulgué des renseignements à un tiers, elle sera habilitée à supprimer l'accès du Client au Compte et à résilier immédiatement le présent contrat.
14. Le Client est responsable d'indemniser et de tenir à couvert la Société ainsi que ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés, ses agents et ses représentants relativement à toute réclamation, à tout dommage, à toute perte, à tout coût, à toute demande ou à tous autres frais occasionnés à la Société par suite de l'utilisation du Compte du Client ou se rapportant à celui-ci, de toute erreur relative au Compte du Client résultant de renseignements fournis par le distributeur-grossiste, de l'utilisation d'un CAP par le Client pour avoir accès à son Compte, des modifications apportées au Compte du Client ou des renseignements provenant du Compte du Client à la suite de l'utilisation du CAP ou par l'intermédiaire d'Internet, de la possession, de l'utilisation ou du mauvais usage du CAP du Client, de la négligence ou

d'une mauvaise conduite de la part du Client, de ses employés, de ses représentants ou de ses agents, sauf s'il est démontré que cette situation est attribuable à la négligence ou à l'inconduite délibérée de la Société ou de ses employés.

15. L'une ou l'autre des parties peut résilier le présent contrat en tout temps, en signalant son intention à l'autre partie au moyen d'un avis verbal ou écrit transmis à la dernière adresse postale connue de celle-ci. De plus, si le Client n'a pas porté d'achat à son Compte pendant trois (3) mois, la Société peut, à son gré et sans en aviser le Client, restreindre l'accès du Client aux données historiques de son Compte seulement jusqu'à ce que le Client recommence à porter des achats à son Compte.
16. Le présent contrat sera interprété et régi conformément aux lois du territoire où le Client exerce ses activités et transige avec la Société.
17. Toute stipulation invalide en vertu de la législation applicable doit être considérée comme nulle et non avenue et comme retranchée des présentes, toutes les autres dispositions conservant leur plein effet.
18. Toutes les obligations du Client contenues aux présentes sont réputées être des obligations solidaires et lorsque le contexte le requiert ou le permet, le singulier inclut le pluriel et le masculin inclut le féminin, selon le cas.
19. À moins de dispositions contraires, les présentes conditions générales lient les parties aux présentes, ainsi que leurs héritiers, leurs exécuteurs, leurs administrateurs et leurs ayants droit respectifs et s'appliquent à leur avantage respectif. Le Client ne peut céder ou transférer d'aucune façon le présent contrat, en totalité ou en partie.

En foi de quoi, les parties aux présentes ont signé ce contrat à la date susmentionnée.

Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. (« Société »)

(« Société ») Par : _____

Nom : _____

Titre : _____

_____ (**« Client »**)

Par : _____

Nom : _____

Titre : _____